

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE GARANTIE FLY AERO 2023

(ci-dessous « le fournisseur »)

Responsabilité :

Le client reconnaît par la signature du bon de commande que la pratique de l'Ultra Léger Motorisé peut être dangereuse, notamment du fait du hasard des forces de la nature et des mouvements de l'air qui peuvent être totalement imprévisibles et hors de contrôle de la personne utilisant l'ulm comme du constructeur ou du revendeur. En commandant tout ensemble, sous-ensemble ou en décidant d'effectuer un vol (baptême de l'air, vol d'initiation, école de pilotage) le client assume tous les risques dus à l'activité pratiquée et à l'usage de l'ulm.

Le fournisseur ne sera pas responsable des pertes ou des dommages indirects résultant de l'utilisation d'un produit ou des produits vendus par lui.

Le client et les propriétaires ultérieurs acceptent que le fournisseur ne soit responsable d'aucun dégât résultant de l'utilisation d'un produit ou des produits vendus par lui. En achetant chez Fly Aéro le client accepte les conditions de vente, de garantie, d'utilisation, de maintenance des produits – et prend connaissance de celles imposées par les différents constructeurs si il y a lieu (ex : produits Rotax® - produits AutoGyro GmbH).

Produits

La société Fly Aéro se réserve à tout moment le droit d'apporter au matériel qu'elle vend, appareils complets, pièces de rechange ou accessoires toutes modifications qu'elle estime utiles, sans avis ou notification préalable.

Prix

1 – Les prix sont établis hors taxes. Les publicitaires, catalogues, site Internet, devis ou autres documents ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le prix de vente applicable à une commande donnée étant celui du tarif en vigueur à la date de signature du bon de commande par l'acheteur.

2 – Les prix figurant sur les plaquettes peuvent différer du prix figurant sur le bon de commande, l'acheteur aura la faculté d'annuler, avant la signature du bon de commande, sa commande sans qu'aucune indemnité ne soit due de part ni d'autre. Le ou les acomptes seront alors remboursés sans intérêts et sans que la responsabilité de Fly Aéro ne puisse être engagée.

3 – Dans l'éventualité d'une hausse, les taxes sont celles en vigueur au moment de la facturation, elles doivent être acquittées par le client.

4 – Dans le cas où une augmentation de prix est rendue nécessaire par des modifications techniques résultant de la réglementation imposée par les pouvoirs publics, Fly Aéro se réserve le droit de répercuter le coût de ces modifications techniques sur le prix du matériel sans que l'acheteur puisse annuler sa commande.

5 – Dans le cas où Fly Aéro est dans l'impossibilité de livrer le matériel, notamment parce qu'il n'est plus fabriqué, plus importé, ou pour toute autre raison, l'acheteur aura la faculté d'annuler sa commande et obtenir le remboursement des acomptes versés sans intérêt et sans que la responsabilité de Fly Aéro ne puisse être engagée.

6 – Le coût de l’emballage et de la livraison des articles à l’adresse de livraison ne sont pas inclus dans le prix. Le client doit spécifier le type d’emballage et d’expédition qu’il désire ou retirer les marchandises à l’endroit que Fly Aéro spécifiera.

7 – Toute annulation de commande après la signature du bon de commande donne droit à Fly Aéro de garder la valeur de l’acompte comme dédommagement.

Poids

La limitation en France nous impose de décoller avec une masse maximum au décollage de 450kg. Il appartient au commandant de bord de vérifier avant chaque décollage que cette limite n’est pas dépassée. Le poids à vide des machines AutoGyro varient entre 250 et 312,50 kgs selon les modèles, motorisations, options. Les options rajoutées après l’achat ou qui ne sont pas présentes sur la fiche de pesée viennent donc amputer la charge utile. Nombreux sont les pilotes qui laissent dans leur machine des choses inutiles mais pesantes pouvant aller jusque plusieurs kilos. Certaines articles rajoutés comme des pneus renforcés, transpondeur, bâche de protection, sellerie cuir, gps, etc... pèsent très lourds, ayez en conscience avant de décoller !

Bons de commande

Les commandes de matériel à Fly Aéro sont obligatoirement rédigées, signées en DEUX exemplaires dont un remis au client et un archivé.

Délai de livraison

1 – Les délais de livraison stipulés sur les bons de commande sont des délais fermes que Fly Aéro s’engage à respecter.

2 – Toutefois dans le cas d’un retard excédant d’au moins trois mois la date de livraison prévue sur le bon de commande, le client aura la faculté d’annuler sa commande, sur mise en demeure adressée au vendeur par lettre recommandée avec demande d’avis de réception d’avoir à livrer dans les quinze jours le matériel. L’annulation de la vente prenant effet en l’absence de livraison dans les dits quinze jours. Le ou les acomptes seront alors remboursés sans intérêt et sans que la responsabilité de Fly Aéro ne puisse être engagée. Fly Aéro ne sera pas responsable directement ou indirectement de dommage, perte de revenu, baisse d’activité résultant de ce retard ou de cette annulation.

3 – En cas de faillite, dépôt de bilan, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire d’un fournisseur ou constructeur, la société Fly Aéro ne sera tenue de rembourser ou restituer sous quelque forme que ce soit à l’acheteur tout ou partie des acomptes ou du matériel confié aux fournisseurs.

Obligation de prendre livraison

Si pour une raison quelconque autre que celle autorisant l’acheteur à annuler sa commande le client refuse de prendre livraison du matériel commandé, Fly Aéro après l’envoi d’une lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet pourra disposer et utiliser sous huit jours le ou les biens commandés à titre d’indemnité provisionnelle. Il sera compté des frais de garage journaliers si Fly Aéro décide de garder le matériel à la disposition de l’acheteur. Si l’acheteur ne prend pas possession de son bien sous 15 jours celui-ci est mis à la disposition de Fly Aéro sans qu’aucun remboursement ne puisse être demandé.

Mode de livraison

Quelque soit le mode de livraison choisi le client est responsable de sa **marchandise de la sortie de l’usine de fabrication à son lieu de livraison**. Il lui appartient de vérifier l’intégrité des marchandises transportées. En cas de transport d’un ULM complet par camion le client devra assurer son déchargement

(nécessité d'un quai, lève palettes, rampes, etc.). Si le déchargement est impossible, le client devra régler tous les frais occasionnés par la gêne (attente, déroutement, stockage, mise à disposition, etc...). Fly Aéro rappelle qu'il est extrêmement délicat de transporter une machine et que malgré toutes les précautions prises il peut arriver qu'un dommage soit constaté. Il appartient au client de choisir son mode de transport en toute connaissance de causes. Fly Aéro se garde le droit de refuser un transport jugé inadapté, à risque, ... Ex : un client qui souhaiterait aller chercher sa machine directement en usine sans savoir la démonter, l'emballer, l'accrocher.

Règlement

Nos factures sont payables nettes de tout escompte et sont exigibles au jour de leur réception, même si l'exécution de la commande a donné lieu à réclamation ou litige. Un acompte d'une valeur au moins égale à 50 % du prix global HT sera versé à la commande. En aucun cas les acomptes ne seront remboursés mais ils pourront éventuellement servir à un autre achat (sauf si l'acheteur est autorisé à annuler la vente). Tous les frais de recouvrement de créance, quels qu'ils soient, sont toujours à la charge du client. Dans le cas où le règlement de la commande est conditionné par l'obtention d'un prêt, le bon de commande devra le spécifier et la réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt sollicité. Le règlement total de la facture peut-être exigée huit jours avant livraison selon le matériel commandé.

Clause de réserve de propriété

Conformément à la loi n° 80335 du 12 mai 1980, les marchandises vendues restent la pleine et entière propriété de Fly Aéro jusqu'à leur complet paiement. L'acheteur déclare bien connaître cette clause de réserve de propriété et l'accepter. Cette clause est applicable en toute hypothèse et notamment en cas de redressement judiciaire. L'acheteur s'interdit de consentir des droits sur ces marchandises. En cas de saisie ou de tout autre intervention d'un tiers, l'acheteur est tenu d'aviser immédiatement Fly Aéro et de prendre toute mesure nécessaire. Il en est personnellement et civilement responsable. Le transfert de propriété des produits est subordonné au paiement intégral du prix. Toutefois les risques sont transférés dès enlèvement des marchandises, quel que soit leur mode de transport.

Révisions

Les révisions si il y a lieu devront être effectuées conformément au manuel d'utilisation et d'entretien ou notice technique, remis à l'acheteur avec le matériel neuf. Il appartient au client de s'informer régulièrement des consignes nouvelles s'il y a lieu.

Garantie

Le client devra s'informer auprès de Fly Aéro le jour de la commande des conditions de garantie en vigueur pour le matériel qu'il commande. Dans tous les cas Fly Aéro accordera au minimum les conditions de garantie des constructeurs.

Expositions et concours

L'acheteur s'interdit d'exposer, directement ou indirectement tout matériel acheté à Fly Aéro que ce soit dans des manifestations publiques, telles que foires, expositions, concours, publicité, etc. sans en avoir reçu l'autorisation écrite de Fly Aéro.

Litiges

Tous les litiges, contestations, à défaut d'être traités à l'amiable seront de la compétence du tribunal de commerce de Château-Thierry (02), même en cas de pluralité de défendeurs.

Dispositions générales

Ce contrat entraîne de plein droit de la part du client son adhésion à nos conditions générales de vente nonobstant toute spécification contraire figurant à ses propres conditions générales d'achat.

Date :

Signature de l'acheteur précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour commande »

Nom :

Prénom :

Signature

Fly Aéro :